

Orientation 11 Sensibiliser aux enjeux environnementaux et au développement durable

Orientation 11 Sensibiliser aux enjeux environnementaux et au développement durable

"La sensibilisation à l'environnement et au développement durable répond à une double nécessité : la prise de conscience par les habitants des enjeux du territoire dans lequel ils vivent et le partage des connaissances de leur environnement. En comprenant les relations qui nous lient à notre environnement, nous adoptons naturellement des pratiques plus responsables."

Mesure 45 Construire une politique partagée d'éducation à l'environnement et au développement durable et favoriser les partenariats

[...]A l'échelle du parc, l'établissement public apportera ses compétences pour contribuer à fédérer et coordonner les initiatives des différents partenaires de l'éducation à l'environnement : institutions (Education nationale, Région, Départements), structures d'accueil et d'animation des visiteurs du parc (centres d'hébergement, espaces muséographiques, associations de protection du patrimoine, fédérations et associations d'activités de pleine nature) et chambres consulaires.

Ainsi, dans le cadre des programmes scolaires, les enseignants développeront des modules de sensibilisation à l'environnement, en partenariat avec l'Education nationale, la Région, les Départements, certains organismes professionnels et l'établissement public du parc. Celui-ci orientera en priorité sa politique vers les scolaires.[...]"

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none">· contribue à fédérer les initiatives et à développer les partenariats· anime une commission spécifique au sein du CESC	<ul style="list-style-type: none">· soutiennent les initiatives en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable	Education nationale, Région, Départements, groupement communes, Pays, organismes consulaires, fédérations déléguées, associations, Parc naturelle Alpi Marittime, Parc fluviale de Cuneo, CPIE 04
La mesure 45 s'applique à l'ensemble de l'aire d'adhésion.		

Mesure 46 Développer des outils innovants pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

[...]Les priorités d'actions seront les suivantes :[...]

- la formation complémentaire des enseignants au développement durable et à l'écocitoyenneté, en concertation avec l'Education nationale. [...]"

Référence ID de l'article : #2144

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-13 15:43